



Un deuxième préavis avant d'arriver au centre de trauma de plus haut niveau à l'extérieur de notre région

29 juin 2018 – Nous avons eu des demandes au niveau des centres tertiaires et secondaires régionaux¹ afin que les paramédics avisent l'équipe d'urgence 10 à 15 minutes avant leur arrivée.

La raison pour ce deuxième préavis est que l'appel initial peut avoir eu lieu près de 60 minutes avant l'arrivée. Il est donc possible que d'autres patients instables soient arrivés à l'urgence et qu'ils occupent toutes les places des salles de choc ou de réanimation dont celle qui nous était prévue.

Ce préavis permet donc au personnel de bien se préparer à nous recevoir.

POINT À RETENIR

Un préavis doit être effectué 10-15 minutes avant l'arrivée au
centre de trauma tertiaire ou secondaire régional

Merci pour tout.

Dave Ross, M.D.
Directeur médical régional
Services préhospitaliers d'urgence de la Montérégie

¹ Hôpital général de Montréal, Hôpital de Montréal pour enfants, CHUS.